



Desaccord avec mon employeur qui veut me modifier mes horaires

Par **cristel83**, le **22/05/2015** à **15:32**

bonjour,
je travaille dans une entreprise privée 6 jours sur 7 avec des horaires inadéquates avec mes obligations familiale 12h00 17h00 ma petite dernière est encore a la maternelle. je ne roule pas sur l'or je n'ai pas les moyen d'avoir une nounou ni de payer la garderie. je cours tout les matins je n'ai plus le temps de rien faire j'ai supplier que l'on m'accorde un jour de repos, je suis épuisée. ma demande a été refusée .et puis un jour la question de l'ouverture des magasin le dimanche s'est posée. Une aubaine je tente une négociation avec mon employeur si j'acceptai les dimanches je conservai mes 30h hebdo et je réclamai mes 2 jours de repos inespérés jusque la .c'est ok mon patron est d'accord il me fait donc signer un avenant mais refuse de mentionner dessus mes nouveaux horaires et mes jours de repos. je suis fatiguée je signe j'ai tellement besoin de réorganiser ma vie familiale. je revis mes nouveaux horaires me permettent enfin de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle. je pouvais enfin m'occuper de mes enfant prendre rendez vous chez les médecins sans avoir a courir , faire les taches du quotidien et sortir un peu avec mes enfants. En bref j'étais beaucoup plus sereine je pouvais m'investir dans mon travail de façon beaucoup plus productif cela s'en ressentait. et la d'un coup au bout d'1 an soi disant pour le bien de l'entreprise l'on veut me retirer un jour de repos et recommencer comme avant rebelote travailler de nouveau 6 jour sur 7 le ciel vient de me tomber sur la tête c'est toute mon organisation familiale qui est remis en question il ne veut rien savoir je l'ai supplier de ne pas faire ca je suis effondrée je n'arrête pas de pleurer je ne dors et ne mange pratiquement plus j'ai une boule au ventre en permanence, comment une employée déprimée serait elle bénéfique pour l'entreprise .mes horaires étaient tout a fait compatible avec le travail que j'effectue ,de la mise en rayon de la vente de presse, fdj, je monte également des meubles je rentrait matin et soir et récupérais mes 2 jours de repos. que puis je faire en 4 h00 de temps en plein milieu de la journée .je leur est proposé des horaires qui pourraient nous convenir a tous mais la mauvaise foi fait qu'il refuse .je suis angoissée j'arriverai pas a continuer comme ça dans ces conditions le pire c'est qu'il sait qu'il est dans son droit que puis je faire? je n'en peux plus existerait il un recours même le plus petit espoir de pouvoir faire bouger les choses aidez moi

Par **P.M.**, le **22/05/2015** à **17:01**

Bonjour,
Il faudrait que vous confirmiez que vous êtes à temps partiel et que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Par **cristel83**, le **22/05/2015** à **17:06**

je suis effectivement a temps partiel 30h00 et je dépend de la convention collective de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire. en vous remerciant

Par **P.M.**, le **22/05/2015** à **20:52**

Vous pourriez rappeler à l'employeur déjà les dispositions de l'[art. 5.13 de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire](#) mais aussi que le contrat de travail à temps partiel doit prévoir la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail ainsi que **sa répartition entre les jours de la semaine ou les semaines du mois** ce qui fait que l'avenant aurait dû le mentionner et que maintenant vos horaires sont immuables...

Par **cristel83**, le **23/05/2015** à **09:35**

merci beaucoup pour vos réponses.je vais retourner le voir avec tous ces éléments.en espérant qu'il change d'avis je vous tiens au courant.